

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 AVRIL 2011**

L'an deux mille onze, le vingt-six avril, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

15 avril 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	28
ABSENTS REPRESENTES :	7
VOTANTS :	35

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel LANSMAN

Présents :

Mme TALLET, Maire, MM. GUILLAUME, PIOTROWSKI, Mmes HUOT, DAL FARRA, MM. DARSEL, DERMY, Mmes LEGROS-WATERSCHOOT, BRET-MEHINTO, M. LONDE, Mme LECHENE, M. HART, Mmes KAZARIAN, BOMBART, MM. BOUGLOUAN, BRUN, Mme NTEP, M. BOUSSIR, Mme IDIR, M. DESBROUSSES, Mmes GOBERT, HAPPEL, DALISSIER, M. DUBOIS, Mme JEUNESSE, M. LANSMAN, Mme DUBEAU

Absents, excusés et représentés :

M. RUSSO qui a donné pouvoir à M. PIOTROWSKI
Mme SOUBIE-LLADO qui a donné pouvoir à Mme LEGROS-WATERSCHOOT
Mme HURTADO qui a donné pouvoir à Mme LECHENE
M. GEORGES qui a donné pouvoir à M. GUILLAUME
M. LECLERC qui a donné pouvoir à Mme BOMBART
M. FAURE qui a donné pouvoir à Mme BRET-MEHINTO (arrivé à 20h32 pour le point 04)
M. GUEDOU qui a donné pouvoir à Mme DAL FARRA
M. LOPEZ qui a donné pouvoir à Mme DALISSIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, à l'unanimité, le procès verbal du Conseil Municipal du 28 février 2011, sans observations ;

PROCEDE à l'installation d'une nouvelle Conseillère Municipale -Mme Nadia DUBEAU-, en remplacement de M. Laurent LAPORTE démissionnaire ;

DECIDE à l'unanimité, de procéder par scrutin public à la modification des membres de cinq Commissions municipales ;

ELIT membre des Commissions suivantes :

A l'unanimité,

- **Commission Vie des quartiers - Citoyenneté :**

Mme Nadia DUBEAU, à la place de M. Laurent LAPORTE,

A l'unanimité,

- **Commission Jeunesse :**

Mme Nadia DUBEAU, à la place de M. Laurent LAPORTE,

A l'unanimité,

- **Commission Petite Enfance – Enfance – Education :**

Mme Nadia DUBEAU, à la place de M. Laurent LAPORTE,

A l'unanimité,

- **Commission Communication :**

Mme Nadia DUBEAU, à la place de M. Laurent LAPORTE,

A l'unanimité,

- **Commission Environnement – Cadre de vie :**

Mme Nadia DUBEAU, à la place de M. Laurent LAPORTE.

ABROGE ET REMPLACE la Délibération n°02 du Conseil Municipal du 28 février 2011 ;

DECIDE, à l'unanimité, de procéder par scrutin public de listes, au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) ;

ELIT par

6 voix POUR la liste du groupe « O.U.I. »

13 voix POUR la liste du groupe « Socialistes et Républicains »

16 voix POUR la liste des groupes « Communistes et Citoyens » et « Verts et Ecologistes »

à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la C.A.O. suivants :

5 titulaires	5 suppléants
Emile HART	Claude DARSEL
Daniel GUILLAUME	Ghislaine HUOT
Agnès NTEP	Charles GUEDOU
Florence BRET-MEHINTO	Christian DERMY
Nelly DALISSIER	Michel LANSMAN

REMPLECE la Délibération n°15 du Conseil Municipal du 26 mars 2008 désignant les membres de la Commission spécifique de maîtrise d'œuvre ;

DECIDE, à l'unanimité, de procéder par scrutin public de listes, au renouvellement intégral de la Commission spécifique de maîtrise d'œuvre ;

ELIT par

6 voix POUR la liste du groupe « O.U.I. »

13 voix POUR la liste du groupe « Socialistes et Républicains »

16 voix POUR la liste des groupes « Communistes et Citoyens » et « Verts et Ecologistes »

à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la Commission spécifique de maîtrise d'œuvre suivants :

5 titulaires	5 suppléants
Emile HART	Claude DARSEL
Daniel GUILLAUME	Ghislaine HUOT
Jean-François PIOTROWSKI	Olivier FAURE
Honoré BRUN	Katia IDIR
Thierry DUBOIS	Chantal JEUNESSE

ADOPTÉ, par 29 voix POUR, 5 voix CONTRE (Mme Dalissier, M. Dubois, M. Lopez, Mme Jeunesse et M. Lansman) et 1 abstention (Mme Dubeau), le Budget Primitif de 2011 qui s'équilibre comme suit (chapitres et balance générale) :

Section de Fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à : **35 411 987,22 €**

Section d'Investissement arrêtée en dépenses et en recettes à : **9 994 367,75 € ;**

PRECISE que la Commune est en attente de notifications :

- du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France,
- de la Dotation de Coopération du S.A.N. de Marne-La-Vallée/Val Maubuée.

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à négocier et signer des contrats de prêts à hauteur maximale de **1 100 000 € :**

- pour financer les investissements de l'année 2011.

DECIDE, à l'unanimité, de fixer les taux des trois impôts directs locaux, pour l'année 2011, comme suit :

- **pour la taxe d'habitation :** **17,95 %**
- **pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :** **27,80 %**
- **pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties :** **92,75 %**

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2011, selon le tableau annexé au Budget Primitif de 2011 ;

PRECISE que les Conseillers Municipaux membres d'associations ne prennent pas part au vote des subventions qui les concernent.

APPROUVE, à l'unanimité, les avenants aux conventions de participation financière à conclure, pour l'année 2011, avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, suivantes :

- l'Amicale des Employés municipaux,
- la Maison pour Tous « Victor JARA »,
- le Centre Social et Culturel « Georges BRASSENS »,
- l'Ecole de musique et Orchestre d'harmonie de Champs-sur-Marne ;

APPROUVE la convention de participation financière à conclure, pour l'année 2011, avec l'association bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, suivante :

- l'Office Municipal d'Animation (O.M.A.) ;

AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants et ladite convention ;

PRECISE que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice en cours ;

PRECISE que les Conseillers Municipaux membres d'associations ne prennent pas part au vote des subventions qui les concernent.

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport de l'année 2010 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.) ;

PRECISE que le rapport présenté au Conseil Municipal doit être « transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ».

DECIDE, à l'unanimité, de créer deux postes de rédacteur par transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ;

DECIDE de supprimer le poste d'assistant de conservation qualifié du patrimoine devenu vacant ;

DECIDE de transformer un poste d'infirmier de classe supérieure en un poste d'Educateur de jeunes enfants ;

PRECISE que le tableau des emplois est donc modifié ainsi qu'il suit :

Grade	de	passé à	Différence
Rédacteur	5	7	+ 2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	8	7	- 1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	7	6	- 1
Assistant de conservation qualifié du patrimoine	1	0	- 1
Infirmier de classe supérieure	3	2	- 1
Educateur de jeunes enfants	7	8	+1
TOTAL :	31	30	-1

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget des exercices considérés.

DECIDE, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (A.N.D.E.S.) à compter de l'année 2011, pour un montant annuel de 420 € ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

DECIDE, à l'unanimité, d'organiser chaque année 4 sorties familiales à la mer d'une journée pendant les vacances d'été, à compter de 2011, selon les modalités suivantes :

- Les plages se situeraient dans un rayon de 350 kms maximum de Paris. Il s'agit d'une journée libre. Les activités de la journée : baignade, repas, loisirs, restent sous la responsabilité des parents.

- Deux sorties sont envisagées en juillet et deux sorties en août. Les dates sont définies selon les opportunités, les ponts et conformément aux directives nationales concernant le transport d'enfants les jours de grand départ. Les horaires de ces sorties seraient fixés de 7 h à 21 h.
- Les publics concernés sont des familles campésiennes, la volonté étant de permettre une mixité de quartiers. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.
Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 64 personnes par sortie et correspond au nombre de participants et accompagnants. Dans le cadre du chantier international qui œuvre pour un échange culturel, les jeunes volontaires (une quinzaine) pourront participer gratuitement à cette sortie, en échange de la réalisation du projet sur la ville (exemple : un parcours de santé).
La sélection des familles est fonction de l'ordre chronologique des inscriptions. Si toutes les places sont pourvues, une liste d'attente sera établie, dans le cas où il y aurait désistement(s). Les inscriptions sont gérées par le service Vie des Quartiers – Citoyenneté et, dans les quartiers, par les adultes-relais.
- Les services Jeunesse, Sports et Vie des Quartiers – Citoyenneté assurent l'encadrement des sorties ; soit deux animateurs qui interviennent sur leur temps de travail dont le rôle est de gérer la liste d'appel au départ et au retour, le prêt de matériel, la pharmacie, le conseil et l'information sur le déroulement de la journée. Ils ne sont pas responsables des baignades et de la surveillance des participants à cette journée ;

FIXE le montant des participations familiales à 6 € par adulte et 3 € par enfant, qui seront à régler au moment de l'inscription. En cas d'annulation pour un motif justifié, le remboursement sera effectué à la famille ;

AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

AUTORISE le Maire à signer toute convention afférente à ce dossier ;

RAPPELLE que le Maire est autorisée, par délégation du Conseil Municipal, à conclure tous les marchés publics et accords-cadres relatifs à l'organisation des ces sorties ;

PRECISE que le coût global de l'action comprenant les transports en car avec chauffeur(s) et les recettes seront prévus au budget des exercices concernés.

PREND ACTE des Décisions du Maire prises, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la séance du Conseil Municipal du 28 février 2011.

ENTEND les remerciements :

- **de la part de l'Etablissement Français du Sang (E.F.S.) d'Ile-de-France**, pour notre participation à la journée de collecte de sang organisée le 23 février, qui a accueilli 99 volontaires ;
- **de la part du lycée René Descartes**, pour l'aide matérielle apportée lors de ses Portes Ouvertes ;
- **de la part de l'UNICEF**, pour leur avoir offert des stylos afin de récompenser les enfants ayant participé à la « Nuit de l'eau » le samedi 02 avril au centre aquatique de Marne-et-Gondoire.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ,
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H42.**

Le Maire certifie que le présent compte-rendu analytique est affiché à la porte de la Mairie le 29 avril 2011.

Le Maire,
Conseillère Générale,

-signé-

Maud TALLET